



## PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt Occitanie  
Service régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire  
N° interne : AGRI-R76-242

### **Arrêté portant reconnaissance de AGRO D'OC en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

Le préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2018 en région Occitanie le 28 février 2018;

Vu l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie du 06 août 2018 ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 27 août 2018 ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à M. Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du 16 mai 2018 ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par AGRO D'OC en date du 11/05/2018;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, AGRO D'OC, dont le siège social est situé RN 124 32490 MONFERRAN SAVES, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet : GIEE MODULAGRO : Le numérique pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires et engrais de synthèse.

**Article 2** - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31/12/2021. Pendant cette période, AGRO D'OC porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Article 3** - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 30 août 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



Pascal AUGIER

**ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de AGRO D'OC MODULAGRO en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :**

N° du dossier GIEE : 18-04

Raison sociale personne morale : **AGRO D'OC**

Intitulé du projet : Le numérique pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires et engrais de synthèse.

Territoire du projet : L'Isle Jourdain (32) jusqu'à Auch (32)

Date de début du projet GIEE : 01/09/2018

Date de fin du projet GIEE : 31/12/2021

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
EARL ALEM		32270	AUBIET
BOUCHARD	Pierre	32500	CERAN
BRAUX	Marc	32700	LECTOURE
SCEA DE L'AVOCAT		32200	SAINTE MARIE
GAEC LABEDAN		32270	AUBIET
EARL D'EN MOUNON		32390	MIRAMONT LATOUR
LAPEYRERE	FRANCK	32810	CASTIN
SCEA DE LA VALLEE		32500	LAMOTHE GOAS
EARL PELLEFIGUE JOEL		32810	ROQUELAURE
GAEC DE SICARD		32810	LEBOULIN
EARL LE CLERC DU HAUT		32270	NOUGAROLET
EARL ARNAUD VASSELIN		32000	AUCH
BRIFFON	THOMAS	31530	BELLEGARDE SAINTE MARIE
GAEC DU GRAND CHENE		31530	SAINTE LIVRADE
SCEA DES CHABRIES		31530	PRADERE LES BOURGUETS
EARL DE BORDENEUVE		31530	LE CASTERA
EARL LECHEs		32430	THOUX
EARL DES VIEILLES VIGNES		32600	L'ISLE JOURDAIN
GAEC D'EN BUSQYERE		31530	LE CASTERA
EARL BOUZIN		32600	ENDOUIELLE
EARL DE LABRIHE		32120	LABRIHE
SCEA Domaine de Villeneuve		32130	BEZERIL

